

**« A PETITS PAS »**

95 rue de la Mairie

62890 NORDAUSQUES

**03 21 36 04 47**

**06 24 32 19 88**

lerelais.ccavh@wanadoo.fr

Site Internet : [www.ccavh.org/](http://www.ccavh.org/) rubrique Petite Enfance

**Relais Assistantes Maternelles**

**« A PETITS PAS »**

De la Communauté de Communes de la Région  
d'Ardres et de la Vallée de la Hem

**PERMANENCES TELEPHONIQUES :**

Et **ADMINISTRATIVES**

**Sur Nordausques**

**Lundi 14h-17h45**

**Mardi 13h30-17h45**

**Mercredi 9h-12h**

**Jeudi 13h15-17h45**

**Vendredi 9h-12h30**

Pour les permanences dans les autres communes, merci de vous référer au programme d'activité.



Communauté de Communes  
de la Région d'Ardres  
et de la Vallée de la Hem

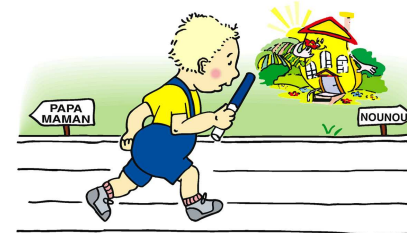




Communauté de Communes  
de la Région d'Ardres  
et de la Vallée de la Hem

## **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

**« A PETITS PAS »**



Le Relais Assistantes Maternelles est un service pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent mais également pour les parents.

Le RAM est un service de proximité, itinérant, qui n'est ni responsable de l'agrément de l'assistante maternelle, ni employeur de l'assistante maternelle, ni un lieu de garde du jeune enfant.

Le RAM est un lieu d'information, un lieu de rencontres, un lieu d'écoute, un lieu de médiation, un lieu de réflexion pour les assistantes maternelles, les candidates au métier et les parents.

Le RAM est un lieu d'éveil et de socialisation pour le jeune enfant.

### **LE RAM PROPOSE :**

- Des temps de permanences téléphoniques et administratives
- Des temps d'animation
- Des temps festifs en collaboration avec d'autres structures Petite Enfance
- Des réunions et débats à thèmes
- Des prêts de livres et de revues.

### **LES FONCTIONS DU RAM :**

- Favoriser les échanges, rompre l'isolement des assistantes maternelles
- Accompagner l'assistante maternelle dans sa démarche de professionnalisation et de reconnaissance
- Organiser l'information auprès des assistantes maternelles (droits et réglementations sur le statut, la CAF, l'URSAAF ...)
- Renseigner les candidates à l'agrément.
- Inciter les personnes non agréées à entamer une démarche d'agrément, après avoir été éclairées sur le métier d'assistante maternelle
- Accompagner les futurs ou jeunes parents, faciliter leurs recherches (actualisation du fichier), les informer sur les droits et devoirs des employeurs (mise à disposition de documents...)
- Contribuer à l'amélioration de la qualité d'accueil de l'enfant à domicile et valoriser ce type de mode de garde
- Initier les projets avec les autres partenaires Petite Enfance.